

Demande déposée le : 06/05/2025
Avis de dépôt affiché en mairie le : 06/05/2025
Dossier complet le : 06/05/2025

DP 058214 25 N0023

Par : **Monsieur Christian THEVENEAU**
Demeurant : **39 Rue du Champ Paris 58320 Pougues-les-Eaux**
Pour : **Modification de la façade / Création d'une ouverture sur la toiture**
Sur un terrain sis : **77 Rue du Docteur Mignot - Cadastéré : D 424**

LE MAIRE,

Vu la demande de Déclaration Préalable susvisée ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 04/07/2007, modifié les 28/02/2008, 28/11/2012 et 27/05/2024, révisé les 28/11/2012 et 12/02/2024.

Vu le périmètre de protection du Monument aux Morts de la commune de Pougues-les-Eaux ;

Vu l'avis favorable avec recommandations de Madame l'Architecte des Bâtiments de France en date du 11/06/2025 (Annexe n°1).

ARRÊTE :

Article 1er : Il n'est pas fait opposition au projet décrit dans la demande sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

- Les travaux devront être réalisés conformément aux plans et descriptifs joints à la demande.
- Le nuancier de la commune concernant les façades et les toitures devra être respecté (Annexe n°2).

Article 2 : Le Maire de POGUES LES EAUX est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Copie de la présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article R 423-7 et suivants du Code de l'Urbanisme.

POGUES LES EAUX, le 13 juin 2025

Le Maire



Sylvie CANTREL

Informations complémentaires :

- Protection du Patrimoine : voir les recommandations de Madame l'Architecte des Bâtiments de France (Annexe n°1)
- Une permission de voirie sera à déposer si nécessaire auprès du Service Gestion du Domaine Public avant tous travaux au droit ou sur le Domaine Public (pose d'échafaudage...).